

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Corinne Germain**

<https://www.cadre21.org/membres/c4afcfcfe73f1f5e0b9afd63>

Date d'obtention : 2020-10-16 23:41:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer le ou les élèves qui ont dénoncé la situation.
- 2- NE JAMAIS regarder les photos puisqu'il s'agit d'une infraction.
- 3- Remplir la grille d'évaluation avec le ou les élèves impliqués sans porter de jugement.
- 4- Rencontrer la victime en appliquant les bonnes pratiques en remplissant la grille d'évaluation.
- 5- Vérifier l'information en complétant la grille auprès des autres élèves impliqués s'il y a lieu afin de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.
- 6-
 - A) Si le geste n'est pas malveillant et est considéré impulsif, on rencontre l'instigateur pour avoir sa version des faits. Et on applique la méthode alternative de justice SEXTO. Il y aura une rencontre de sensibilisation au service de police afin d'expliquer le caractère criminel de la pornographie juvénile. Toutefois, suite à la version de l'instigateur, si le geste est considéré malveillant, il faut aussi contacter le policier le plus tôt possible pour qu'il prenne en charge l'enquête criminelle.
 - B) Si le geste est malveillant, on rencontre le plus rapidement possible l'instigateur pour lui confisquer l'appareil (selon le protocole SEXTO) afin de freiner la propagation des photos et on lui explique qu'on a contacté le policier qui prendra en charge l'enquête (nous ne rencontrons pas l'élève pour passer le questionnaire d'évaluation).

Il est important de toujours préserver l'identité des élèves qui ont dénoncé.

- 7- Il faut informer les parents dans les meilleurs délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a vraiment plusieurs situations et dénouements inattendus qui peuvent survenir. Il vaut mieux bien connaître la procédure SEXTO.

Il faut appliquer la démarche au complet et ce, même si l'élève admet son erreur et collabore. En effet, même si on croit avoir le bon jugement, compléter le questionnaire d'évaluation à chaque fois avec les personnes impliquées permet d'avoir toutes les informations en main pour porter un jugement éclairé.

Il faut intervenir rapidement pour éviter la propagation des photos.

Lorsqu'un élève ne collabore pas, il faut immédiatement communiquer avec le police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Appliquer les bonnes pratiques lors de la rencontre avec la victime. S'assurer de prendre en considération son bien être physique et psychologique, son filet de sécurité et lui fournir des ressources au besoin. Éviter de porter un jugement, surtout si on la connaît bien, afin d'établir les faits.

Après avoir rencontré la victime et les autres élèves, s'il y a lieu, déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif demeure délicat. Il faut s'assurer de bien évaluer les informations reçues et cela peut être délicat au niveau d'une interprétation subjective des faits recueillis. D'où l'importance de rester neutre et objectif si on connaît l'élève.